



Négociations salariales 2018

Un recul salarial sans précédent dans les IEG ?

La négociation sur les mesures salariales 2018 et la compensation de la hausse de la CSG s'est déroulée lors des Commissions Paritaires de Branche des 30 novembre et 4 décembre.

Évolution du salaire national de base (SNB)

Après le 0 % de 2017, les employeurs des IEG ont décidé de **limiter la hausse à 0,2 % au 1er janvier 2018**. Pour la CFE et l'UNSA Énergies, cette mesure est totalement insuffisante compte tenu d'une **inflation supérieure à 2 %** sur la période 2016-2017.

Hausse de la CSG

Lors de la campagne électorale, **l'actuel Président de la République avait promis à l'ensemble des salariés une hausse de pouvoir d'achat d'environ 1,45 % du salaire annuel**. Cette dernière devait prendre la forme de baisses de cotisations salariales de 3,15 % face à la hausse de CSG de 1,7 %.

Pour les IEG (comme pour les fonctionnaires), la structure des cotisations sociales ne permet pas de baisse suffisante de ces cotisations pour permettre d'accorder le gain promis (baisse de cotisation d'environ 0,9%). Pour la CFE et l'UNSA Énergies, il est donc de la responsabilité des employeurs de compléter pour assurer aux salariés des IEG le même gain de pouvoir d'achat que pour tous les salariés français.

Le 30 novembre, les employeurs de la branche ont seulement proposé de compenser la hausse de la CSG (sans aucun gain pour les salariés) par des mesures de revalorisation progressive de la grille de rémunération assortie d'une prime résorbable.

Année	Mesures de grille	Cumul mesures de grille	Prime	Total
2018	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 0,8 %
2019	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 0,2 %	+ 0,8 %
2020	+ 0,2 %	+ 0,8 %	0	+ 0,8 %

Pour la CFE et l'UNSA Énergies, cette proposition était déjà très insuffisante et contraire à la promesse du chef de l'État de hausse du pouvoir d'achat. Elle permettait juste de compenser la hausse de CSG.

Coup de théâtre à la CPB du 4 décembre : les employeurs reviennent en arrière et ne savent plus dire comment ils souhaitent compenser la hausse de la CSG ! Une nouvelle CPB est programmée en urgence le 7 décembre à 15h.

Il se préfigure vraisemblablement une baisse de pouvoir d'achat dans les IEG de près de 2 %, à comparer à la progression attendue de 1,45 % pour les autres salariés français.

La CFE et l'UNSA Énergies exhortent les employeurs à raison garder et à revenir le 7 décembre avec des propositions à la hauteur des espoirs des salariés.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

**CFE ÉNERGIES
UNSA ÉNERGIE**
www.cfe-energies.com
www.unsa-energie.fr